

**F****FICHE PRATIQUE**

COMMENT LIRE SA FICHE DE PAYE ?



Identification du salarié.

Les internes comme tous les personnels médicaux sont concernés par l'application d'un jour de carence en cas de maladie.

Indemnités pour les DOM. Autres indemnités : Indemnité de sujétion en 1^{ère} et 2^{ème} année ou indemnité de responsabilité en 4^{ème} et 5^{ème} année. Les Docteurs Junior reçoivent une prime d'autonomie supervisée.

Avantages en nature de l'interne : L'interne bénéficie d'un logement et/ou de la nourriture fournis par l'hôpital. Dans ce cas une opération nulle apparaît sur la fiche de paie. L'opération est visible dans la colonne « à payer » ainsi que dans la colonne « à déduire ». Cette opération engendre néanmoins des cotisations salariales et une augmentation du net imposable.

Majoration : Lorsque l'interne ne bénéficie pas d'un logement et/ou de la nourriture l'interne perçoit une majoration.

Cotisations salariales

- Assurance vieillesse déplafonnée (retraite du régime général) : Taux 0,40 %
- Assurance vieillesse plafonnée (retraite du régime général) : Taux 6,90 %
- CRDS (Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale) : Taux 0,50 % non déductible du revenu imposable
 - CSG (Contribution Sociale Généralisée) : Taux 9,20 % (dont 2,40 % non déductible du revenu imposable)

Net à payer après prélèvement à la source.

Prélèvement à la source en fonction du taux personnel de l'interne. Ici il s'agit d'un taux de 13,60 %.

Total Brut imposable.



CENTRE HOSPITALIER OUEST REUNION

BULLETIN DE SALAIRE

Mois de : Août 2024

Matricule :
N° S.S :
Statut : 77 INTERNE EN MEDECINE OU PH
Grade : I061 INTERNE EN MEDECINE
Echelle : Echelon : 03 Indice :
Temps partiel : Nbre enfants SFT : 0

Valeur du point (mensuelle) : 4,9228

Plafond Mensuel : 3 864,00 Base SS plafonnée : 3 328,17

Nombre de jours traitement plein : 30 Rappels : 0

Rappels : 0

Nombre d'heures normales : 151,67 Rappels : 0,00

Nombre de jours traitement réduit : 0 Rappels : 0

Nombre d'heures supplémentaires: Rappels :

Rubriques de paie	Base	Taux	INTERESSE(E)		EMPLOYEUR	
			A payer	A déduire	Taux	Montant
0050 Traitement base medical	2.367,36		2.367,36			
005C Retenue carence (0050) 19	07/2024	1,00		78,91		
0100 Indemnité DOM	2.367,36	40,00	946,95			
010C Retenue carence (0100) 19	07/2024	1,00		31,56		
0260 Majoration logt interne	28,03	1,00	28,03			
3835 Avant. nat nourri interne	5,35	18,00	96,30			
3836 Deduction CP 3835				96,30		
4999 TOTAL BRUT			3.231,67			
605C () C.S.G.(*)	3.269,93	9,20		300,64		
6071 R.D.S.	3.269,93	0,50		16,35		
6204 Vieillesse (totalité)	3.328,17	0,40		13,31	2,02	67,23
6200 * SS déplafonnée	3.328,17				13,19	438,98
620P * SS plafonnée	3.328,17	6,90		229,64	8,65	287,89
6531 IRCANTEC tranche A	1.525,63	2,80		42,72	4,20	64,08
720A Contr solid autonomie	3.328,17				0,30	9,98
720C Compl. allocations familiales	3.328,17				1,80	59,91
720E Complément maladie	3.328,17				6,00	199,69
720F FNAL supplémentaire	3.328,17				0,40	13,31
780C * Taxe sur salaire	3.328,17				2,95	98,18
7999 TOTAL COTISATIONS				602,66		1.239,25
Net social	2 629,01 €					2 629,01 €
NET A PAYER AVANT IMPÔT						
Prélèvement à la source (Taux personnalisé)	2 820,14	3,000		84,60		
 Paiement : Virement	 LBP CENTRE DE BORDEAUX		 FR2520041010012135603902233 PSSTFRPPBOR		 Net à payer	 2 544,41 €
	Brut imposable (1)	Net social	Net imposable (1)	Avantages en nature	Prélèvement à la source	
Août 2024	3 328,17	2 629,01	2 820,14	98,30	84,60	
Cumul 2024	13 644,06	10 787,27	11 581,21	385,20	399,28	(1) Avantages en nature compris

* Les informations vous concernant sont transmises aux administrations fiscale et sociale pour l'accomplissement de leurs missions et servent au recouvrement des cotisations sociales et de l'impôt ainsi qu'à l'ouverture et au calcul de droits en matière de prestations sociales (article 78 de la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019) Leur utilisation s'effectue dans le respect des dispositions du règlement général sur la protection des données et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés »

Nous vous recommandons de conserver ce bulletin sans limitation de durée

1356

Cette fiche de paie ne contient pas de ligne pour une garde.

▶ Garde de nuit en semaine : Au 1^{er} janvier 2024 : 231,33 € bruts.

▶ Garde le week-end, un dimanche ou un jour férié : Au 1^{er} janvier 2024 : 253,07 € bruts.